

Projet de loi anti-homosexualité en Ouganda

# Le Canada manifeste son opposition *Étre, vol. 14 no. 10, janvier 2010, p. 7*

Anders Turgeon

Peu avant la tenue du Sommet du Commonwealth à Trinité-et-Tobago à la fin novembre, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, s'est porté à la défense des gays et lesbiennes comme il ne l'a jamais fait auparavant. M. Harper a qualifié d'« ignoble et haineux » le projet de loi antihomosexualité soumis au Parlement de l'État ougandais le 14 octobre dernier, qui propose de lutter farouchement contre l'homosexualité ainsi que contre sa « promotion ». « Une nouvelle loi est nécessaire pour empêcher [que l'homosexualité] ne se répande dans la société », a déclaré le ministre ougandais de l'Éthique et de l'Intégrité, James Nsaba Buturo.

Le 29 novembre dernier, à la fin d'une rencontre entre 53 pays, à Port-d'Espagne, M. Harper annonçait ceci : « J'ai soulevé la question directement avec le président de l'Ouganda et signalé la profonde inquiétude et la forte opposition du Canada [à ce projet de loi] ».

Le projet a également soulevé l'ire du député de Burnaby-Douglas (Colombie-Britannique), Bill Siksay, porte-parole du NPD en matière de questions touchant les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Il a été le premier au Canada à le dénoncer.

Quant à la Fondation de lutte contre l'homophobie Émergence, son président Laurent McCutcheon a indiqué que « si la position du gouvernement Harper est louable, elle pourrait cependant être plus contraignante : Stephen Harper doit exiger que l'Ouganda se retire de l'organisation des pays membres du Commonwealth. Il est inacceptable qu'une telle organisation admette qu'un de ses membres viole aussi manifestement ses droits de la personne. »

En Ouganda, le ministre Buturo cherche à justifier sa loi en faisant référence aux conférences de presse et aux manifestations organisées par les organisations locales de défense des droits des homosexuels. « Ces gens sortent dans les rues et distribuent de la documentation pour convertir nos concitoyens à un mode de vie dont nous pensons qu'il n'est pas bon », a-t-il expliqué, battant du coup tout le travail des militants et des



Cortaisie : Google

groupes nationaux et internationaux qui œuvrent depuis des années à la défense et à la promotion des droits humains en Ouganda.

Cette future loi, dont le but consiste d'abord à lutter contre la « promotion de l'homosexualité », comporte trois volets. Le premier pour interdire les manifestations publiques, les publications relatives à l'homosexualité ainsi que tout approvisionnement en fonds ou en ressources aux organismes venant en aide aux homosexuels. Le second volet concerne l'obligation de dénoncer, dans un délai de 24 heures, toute personne homosexuelle, bisexuelle ou transgenre, sous peine d'être contraint à faire trois ans de prison. Selon le troisième, l'État pourrait emprisonner à perpétuité des gens ayant commis des actes homosexuels et prévoirait même la peine de mort pour quiconque aurait des relations sexuelles avec des mineurs ou en étant séropositif.

## Réactions internationales

Le 16 octobre, un collectif de 17 organisations locales et internationales de défense des droits humains s'est mis en branle pour dénoncer ce projet de loi qui « bafoue les libertés fondamentales et doit être immédiatement retiré ». Amnesty Internationale fait valoir que ce projet de loi rend illégal sur le territoire ougandais le travail des militants et des associations nationales et internationales pour les droits humains.

Chez Human Rights Watch, au programme sur les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, on a accusé le gouvernement ougandais de « diviser et d'affaiblir la société civile en

frappant l'un de ses groupes les plus marginalisés ». Le directeur du programme, Scott Long, précisait : « Le gouvernement n'en est qu'à ses débuts. Qui seront les suivants ? »

Victor Mukasa, de la Commission internationale pour les droits des gays et lesbiennes, a renchéri en faisant valoir que « cette loi provocatrice sera perçue comme un feu vert autorisant à agresser, voire tuer, des personnes soupçonnées d'être lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et retirer immédiatement ce texte de loi dangereux ».

Les militants locaux et internationaux, ainsi que les observateurs de tous les horizons, semblent unanimes pour dire que ce projet de loi ougandais contre l'homosexualité risque de causer beaucoup de tort aux personnes gays, lesbiennes, bisexuelles et transgenres du pays, et de mettre en péril leur intégrité et leur vie même.

## La situation actuelle des LGBT en Ouganda

Rappelons que dans le cadre de la législation ougandaise actuelle, l'homosexualité est déjà un crime pouvant être passible d'emprisonnement. La police peut arrêter arbitrairement les hommes et les femmes qu'on soupçonne d'avoir consenti à des relations sexuelles avec des adultes de même sexe. De plus, des organisations et des associations de défense des droits humains ont recensé des cas de torture et autres mauvais traitements infligés à des personnes gays et lesbiennes, simplement en raison de leur orientation sexuelle.